

UNE CONSULTATION CITOYENNE SUR L'EUROPE, C'EST QUOI ?

UNE CONSULTATION CITOYENNE DONNE LA PRIORITÉ À L'EXPRESSION DIRECTE DES PARTICIPANTS.
CE N'EST NI UNE CONFÉRENCE, NI UNE TRIBUNE POLITIQUE.



LA PRÉPARATION

- S'engager à respecter la Charte des Consultations citoyennes sur l'Europe disponible sur www.consultations-citoyennes.fr pour obtenir la labellisation.
- Concevoir un évènement permettant l'interaction la plus large possible avec les participants.
- Communiquer sur la Consultation citoyenne.
- Prévoir l'accès à des données factuelles ou à des sites de référence afin de stimuler les échanges.
- Prévoir un modérateur pour distribuer la parole et animer le débat.



LA CONSULTATION

- S'accorder sur les règles de déroulement du débat.
- Identifier un rapporteur chargé de faire la synthèse des échanges.
- Proposer à 2 assesseurs volontaires de contribuer au travail de restitution.
- Faire en sorte que plus de la moitié du temps de parole soit consacrée à l'expression des participants.
- Distribuer la parole en favorisant un débat interactif.
- S'assurer que toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer puissent le faire.
- Susciter de la part des participants la formulation de propositions sur lesquelles les autres intervenants pourront réagir.



LE SUIVI

- Restituer le plus fidèlement possible la diversité des opinions exprimées sur le support dédié.
- Hiérarchiser les questions évoquées par ordre d'importance prise dans le débat.
- Transmettre la restitution sur le site dédié aux Consultations citoyennes dans la semaine suivant l'évènement.
- Partager la retranscription des débats, à travers différents supports comme des photos, des vidéos et des résumés, notamment sur le site www.consultations-citoyennes.fr.